

**Karis 10 CS**  
Insecticide

Fournisseur : FMC INTERNATIONAL SWIZERLAND SARL

Numéro homologation : F03-1-016

Tableau toxicologique : C

Formulation : Suspension de capsules (CS)

Groupe IRAC : 3A

Teneur en matière active :

| Matière Active      | Teneur |
|---------------------|--------|
| Lambda cyhalothrine | 10%    |

Présentation :

Karis 10 CS est un insecticide polyvalent à effet de choc et longue persistance, à base de Lambda cyhalothrin (10%), sous forme de capsule en suspension (CS).

Mode d'emploi :

| Usage        |            | Dose      | Max. Appli. | Intervalle (j) | Mode Traitement   | DAR (j) |
|--------------|------------|-----------|-------------|----------------|-------------------|---------|
| Agrumes      | Cératite   | 20 cc/hl  | 1           |                | Parties aériennes | 14      |
| Tomate       | Noctuelles | 125 cc/ha | 2           | 14             | Parties aériennes | 3       |
| Melon        | Noctuelles | 125 cc/ha | 2           | 14             | Parties aériennes | 3       |
| Haricot vert | Noctuelles | 75 cc/ha  | 2           | 14             | Parties aériennes | 7       |

Mode d'action :

Karis 10 CS est un insecticide polyvalent, il agit par contact et par ingestion, au niveau du système nerveux des insectes. Il est efficace sur les adultes et sur les larves de nombreuses espèces d'insectes ennemis des cultures. Son action est rapide. Karis 10 CS est utilisé en préventif comme en curatif, il combine l'effet de choc et une large persistance d'action grâce à sa formulation CS : 2 à 3 semaines pendant lesquelles le produit évite des réinfestations par les ravageurs (effet répulsif, anti-appétant et anti-ponte). Lambda cyhalothrine: "Code 3A" selon l'IRAC: Agit sur le système nerveux bloquant la transmission de l'influx nerveux par action sur le canal ionique sodium.

- Afin de réduire la possibilité d'apparition d'une résistance, il convient de ne pas appliquer les mêmes matières actives ou d'autres matières actives classées dans les mêmes groupes sur la même culture durant la même saison.

Les bonnes pratiques d'utilisation :

L'applicateur est tenu de bien veiller à une utilisation approprié du produit notamment par :

Le respect des conditions fixées mentionnées dans l'étiquetage

L'application des principes de bonnes pratiques phytosanitaires et de lutte intégrée pour la protection de végétaux

Mentions de dangers :

**H302** Nocif en cas d'ingestion. **H332** Nocif par inhalation. **H317** Peut provoquer une allergie cutanée. **H400** Très toxique pour les organismes aquatiques. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**SPe 8** Dangereux pour les abeilles.

Conseils de prudence :

**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. **P102** Tenir hors de portée des enfants. **P103** Lire attentivement et appliquer toutes les instructions.

**P234** Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. **P261** Éviter de respirer les brouillards **P262** Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. **P271** Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. **P273** Éviter le rejet dans l'environnement. **P280** Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et des bottes. **P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : 0801 000 180.

**P391** Recueillir le produit répandu. **P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. **P362+P364** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**P403+P233** Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. **P301+P310** EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. **P304+P340** EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. **P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

**SPe 8** Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison



Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.

**Stockage :**

Minimum deux ans à partir de la date de fabrication, dans ses emballages d'origine et sous les conditions optimales de stockage.

**Dangereux**

